# Rappel de produit pour des raisons de sécurité

**Publication du 29/05/2024**

## VALMUT U ENSEIGNE rappelle FILET DE SARDINE 40/60



- Noms des modèles ou références concernés : **FILET DE SARDINE 40/60**
- Marque : **Sans marque**
- **GTIN 0204388000000 Lot 43090500244**
- Conditionnements : **VRAC**
- Date début/fin de commercialisation : **du 14/05/2024 au 18/05/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **MUTZIG**
- Distributeurs : **SUPER U MUTZIG**

## POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **PRESENCE D'HISTAMINE**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**
- Description complémentaire du risque : **RISQUE ALLERGIQUE**

## QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :
  **Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.**

## RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 7 juin 2024**

## CONTACT

- Numéro de contact : **0388385651**

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**https://rappel.conso.gouv.fr**

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre